



# RECENSEMENT

de la population 2015



## LE RECENSEMENT EN LIGNE

À partir de la collecte 2015, l'ensemble de la population pourra se faire recenser en ligne.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 **L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser**, il leur propose de se faire recenser par Internet, et leur remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.
- 2 Les personnes à recenser se rendent sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquent sur « le recensement en ligne, c'est ici ».
- 3 Elles entrent leur **code d'accès** et **mot de passe**, présents sur la notice remise par l'agent recenseur.
- 4 **Elles saisissent les informations** concernant la localisation de leur logement, qui figurent également sur la notice.
- 5 **Elles répondent au questionnaire** en étant guidées.
- 6 Une fois le questionnaire terminé, elles l'envoient et reçoivent un **accusé de réception** à l'adresse mail qu'elles ont indiquée. L'agent recenseur en est informé par SMS.



# QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

## Pour les personnes concernées

- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee
- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, questionnaires remplis en 15 – 20 mn pour une famille de 4 personnes
- Simplification du remplissage, guide dans le questionnaire, accusé de réception par courriel

## Pour l'agent recenseur

- Un seul passage pour chaque logement
- Réception d'un SMS deux fois par jour pour le suivi des réponses par Internet
- Moins de papier à gérer (uniquement la notice) et à contrôler (absence de rature, signature, présence de tous les documents ...)

## Pour la mairie

- Un seul outil convivial et performant, commun à l'Insee et aux mairies, pour faciliter le suivi de la collecte en temps réel
- Gestion facilitée : suivi de la collecte par agent recenseur et à tous niveaux géographiques
- Simplification : récupération de la liste des adresses de la collecte précédente, suppression de l'envoi hebdomadaire des indicateurs
- Moins de papier à gérer, moins de questionnaires à contrôler
- Bénéfice d'image pour la mairie : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

## Et pour tout le monde

- Moins de papier, plus respectueux de l'environnement
- Moins de manutention à tous les niveaux
- Un recensement moins coûteux